

**NOTICE D'INFORMATION POUR L'INSCRIPTION AU
DIPLOME NATIONAL DU BREVET (DNB) - SESSION 2018
-
CANDIDATS INDIVIDUELS et CNED SCOLAIRES**

1 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont candidats individuels à l'examen du DNB :

- les élèves de DIMA ;
- les élèves scolarisés en classe de troisième dans un établissement privé hors contrat ;
- **les élèves ayant déjà accompli une classe de 3ème et scolarisés en 2017 / 2018 dans un lycée, un lycée professionnel ou tout autre établissement ;**
- toute personne domiciliée en Franche-Comté, dégagée de l'obligation scolaire et non scolarisée ;
- les candidats qui suivent une préparation par le CNED ou bien au titre de la formation continue dans un GRETA ou dans un Centre de Formation d'Adultes dépendant du Ministère de l'Education Nationale.

2 – PROCEDURE D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes **lundi 15 janvier 2018 à 12h00 au lundi 5 février 2018 à 17h00** sur le site internet de l'académie de Besançon :

www.ac-besancon.fr rubrique "examens et concours", Diplôme national du brevet (DNB)

Accès direct à la page de création de compte et d'inscription :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?codeER=A03&domaine=DNB>

L'inscription se fait en trois étapes :

- la création et l'activation d'un compte utilisateur
- l'inscription
- la confirmation d'inscription

Avant de vous connecter, lisez attentivement et intégralement cette notice.

Vous devez choisir la série du brevet et les options s'y référant. Pour vous aider dans ce choix, vous trouverez en page 3, la liste détaillée des épreuves de chaque série.

Vous devez suivre les consignes du serveur et indiquer obligatoirement la série et les options choisies.

Quelques précisions

Pour les candidats qui ne disposeraient pas d'ordinateur ou d'accès à Internet à leur domicile, des ordinateurs sont à la disposition du public au Rectorat et dans les Centres d'Information et d'Orientation.

Lors de votre inscription, dans la rubrique adresse, pensez à indiquer "chez M. ou Mme ..." si votre nom ne figure pas sur la boîte aux lettres. En effet, des documents vont vous être adressés tout au long de l'année : confirmation d'inscription, convocation, relevés de notes, diplômes.

La confirmation d'inscription

Vous recevrez votre confirmation d'inscription à partir du 7 février 2018.

Vous devrez **IMPERATIVEMENT** :

- vérifier toutes les rubriques et corriger en rouge les éventuelles erreurs,
- dater et signer (signature du candidat et du représentant légal si le candidat est mineur),
- **la retourner au Rectorat de Besançon, accompagnée des pièces suivantes** :
 - photocopie de la pièce d'identité du candidat (recto et verso),
 - photocopie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) le cas échéant. Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16ème et le 18ème anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

La confirmation d'inscription datée, signée et accompagnée des pièces mentionnées ci-dessus, doit être adressée au Rectorat de l'Académie de Besançon, bureau DEC3/DNB 10 rue de la convention – 25030 BESANCON Cedex **au plus tard le lundi 5 mars 2018**, cachet de la poste faisant foi.

IMPORTANT

**VOTRE INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'A RECEPTION DE LA CONFIRMATION
D'INSCRIPTION ACCOMPAGNEE DES PIECES DEMANDEES**

A DEFAUT DE RECEPTION DE CES DOCUMENTS
VOTRE CANDIDATURE SERA ANNULEE

3 – SITUATIONS PARTICULIERES

Tout candidat présentant un handicap est fondé à déposer une demande d'aménagement des épreuves de l'examen. Celle-ci doit être adressée directement par le candidat au médecin désigné par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de leur département **au plus tard le 5 février 2018, date de clôture des inscriptions.**

Maison départementale des personnes handicapées – DSDEN du Doubs Dr THEVENOT 26 avenue de l'Observatoire 25030 Besançon Cedex - 03.81.65.48.70	Maison départementale des personnes handicapées – DSDEN du Jura Dr PROST 335 rue C Ragmey – BP 602 39021 Lons le Saunier - 03.84.87.27.45
Maison départementale des personnes handicapées – DSDEN de Haute-Saône Dr GUILLAUME 5 place Beauchamp 70000 Vesoul - 03.84.78.63.07	Maison départementale des personnes handicapées – DSDEN du Territoire de Belfort Dr LOHMANN Place de la Révolution Française – BP 129 90003 Belfort Cedex - 03.84.46.66.13

4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'organisation du DNB

Pour les candidats individuels, le diplôme est attribué sur la base des notes obtenues à un examen comportant OBLIGATOIREMENT quatre épreuves écrites.

Pour être admis, le candidat doit obtenir au moins 200 points sur l'ensemble des épreuves.

Deux séries sont proposées : GENERALE (série G) – PROFESSIONNELLE (série P)

Epreuves écrites obligatoires :

Série Générale	Série Professionnelle	Série Professionnelle agricole
<ul style="list-style-type: none">• LANGUE VIVANTE ETRANGERE• MATHEMATIQUES• PHYSIQUE CHIMIE - SVT - TECHNOLOGIE• FRANCAIS,• HISTOIRE GEOGRAPHIE, ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	<ul style="list-style-type: none">• LANGUE VIVANTE ETRANGERE• MATHEMATIQUES• PHYSIQUE CHIMIE - SVT - TECHNOLOGIE• FRANCAIS,• HISTOIRE GEOGRAPHIE, ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	<ul style="list-style-type: none">• LANGUE VIVANTE ETRANGERE• MATHEMATIQUES• PHYSIQUE CHIMIE, BIOLOGIE-ECOLOGIE, TECHNOLOGIE• FRANCAIS,• HISTOIRE GEOGRAPHIE, ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Les sujets des épreuves sont établis pour chaque série en fonction des programmes des classes de troisième correspondant à chacune des séries.

Vous pouvez consulter les programmes de 3^{ème} sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr>

Dans le bandeau de la page d'accueil cliquer sur : "contenus et pratiques d'enseignement", puis sur "programmes et accompagnements" de la rubrique école et collège.

La session d'examen

Les épreuves durent deux jours et auront lieu à la fin du mois de juin 2018 dans un collège de votre département de résidence.

La convocation à l'examen vous sera adressée environ trois semaines avant le début des épreuves.

En cas de non réception de la convocation dix jours avant la première épreuve, vous devez contacter de toute urgence le bureau du DNB (cf. coordonnées ci-après).

Tous les candidats admis recevront par courrier à l'adresse indiquée lors de l'inscription, leur relevé de notes et leur diplôme (les candidats non admis seront destinataires d'un relevé de notes).

5 – COORDONNEES DU BUREAU DU DNB

Rectorat de l'Académie de Besançon

Division des examens et concours

Bureau DEC3 / DNB

10 rue de la convention

25030 BESANCON Cédex

ce.dec3@ac-besancon.fr

03.81.65.73.76

03.81.65.74.75